



visite médicale et incapacité travail

Par **nanilisa**, le **04/08/2021** à **18:17**

Bonjour,

je suis aide à domicile depuis 20ans (4ans dans la dernière etp). Depuis mon embauche en novembre 2017, je n'ai pas passé de visite médicale d'embauche. Ayant de gros problèmes de dos, je viens de tomber chez un patient et je suis en accident de travail. Bien sur mon dos en a pris encore un coup j'ai une lombosciatique.

Je suis agée de 55ans, je suis fatiguée de ce travail et je n'arrive plus à suivre. J'ai demandé à mon patron une rupture conventionnelle mais il a refusé. J'alterne donc les périodes de travail, d'arrêt de travail....

Que puis-je faire ? Est-ce que je peux avoir un recours auprès du médecin du travail ?

Merci de vos conseils.

Cordialement

Par **P.M.**, le **04/08/2021** à **18:29**

Bonjour,

Il ne s'agirait pas d'une incapacité de travail mais d'une inaptitude que pourrait décider le Médecin du Travail...

L'employeur doit organiser une visite de reprise après tout arrêt d'au moins 30 jours mais vous pouvez aussi prendre directement rendez-vous avec le Médecin du Travail...